

Paris, le 10 août 2022

Communiqué information réglementée

Communiqué précisant les modalités de mise à disposition du premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021 incluant le Rapport Financier Semestriel de la BFCM au 30 juin 2022

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel informe que ce document est à la disposition du public sur le site de l'émetteur à l'adresse suivante :

https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/information-financiere-reglementee.html

Ce premier Amendement au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 10 août 2022 auprès de l'AMF, et est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129 sous dépôt n°**D.22-0284-A01**.

Des exemplaires de ce document sont disponibles, sans frais auprès de l'émetteur : https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/informations/contact.html

Contact Relation Investisseurs

Banque Fédérative du Crédit Mutuel: Sandrine Cao Dac Viola: BFCM-WEB@bfcm.creditmutuel.fr